

Portail jeunes

Service de la promotion
de l'enfance et de la jeunesse
Région Morat Vully

Concept

11.03.2024



Soutien

Ce projet est soutenu par l'Etat de Fribourg, Direction de la santé et des affaires sociales, Service de l'enfance et de la jeunesse cantonal (SEJ), Boulevard de Pérolles 24, 1700 Fribourg dans le cadre du plan d'action «Je participe!»



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Situation initiale.....	4
2.1	Contexte	5
2.2	Résumé de l'évaluation des besoins et de l'enquête en ligne	5
3	Bureau de promotion des enfants et des jeunes	6
3.1	Public cible.....	7
3.2	Objectifs et mesures de mise en œuvre.....	7
3.2.1	Information, conseil et suivi	8
3.2.2	Mise en réseau des groupes cibles.....	9
3.2.3	Création d'un environnement adapté aux enfants et aux jeunes.....	9
3.2.4	Inclusion, intégration et diversité.....	10
3.2.5	Participation politique	11
3.2.6	Coordination et promotion des loisirs à l'échelle régionale	12
3.2.7	Monitoring et controlling	12
3.3	Champ d'action	13
3.4	Locaux et mobilité	13
4	Personnel.....	13
5	Coûts et financement	13
5.1	Clé de répartition.....	14
6	Réseau	14
7	Organisation	14
8	Evaluation.....	14
9	Annexes	14

1 Introduction

La promotion de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) comprend l'encouragement du développement des enfants et des jeunes dès la naissance jusqu'à 25 ans. En dehors de l'école et de la famille, elle soutient les jeunes dans leur développement, tout en encourageant leur autonomie et leur sens des responsabilités sociales. La promotion de l'enfance et de la jeunesse soutient l'intégration sociale, culturelle et politique, et crée un cadre favorable dans lequel les jeunes peuvent bien vivre et s'épanouir (art. 41, al. 1, let. g de la Constitution fédérale suisse).

La promotion de l'enfance et de la jeunesse fait partie de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Dans le rapport du Conseil fédéral « Stratégie pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » (2008), la politique de l'enfance et de la jeunesse est conçue comme une politique de protection, d'encouragement et de participation. La politique suisse de l'enfance et de la jeunesse relève principalement de la compétence des cantons et des communes, tandis que la Confédération exerce ses fonctions de manière subsidiaire.

Avec un service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse, actif dans sept communes de la région de Morat Vully (Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Muntelier et Morat), il s'agit de considérer la promotion des enfants et des jeunes de la région en fonction de leurs besoins.

Dans ce concept, le mandat ainsi que les tâches variées et complexes du service Portail Jeunes sont formulés de manière aussi complète et compréhensible que possible. Outre la situation de départ en amont du projet, il comprend notamment les différents groupes cibles et leurs spécificités. Les objectifs définis et les mesures permettant de les réaliser constituent un élément central de ce concept. Pour des raisons d'efficacité et de ressources limitées, nous avons délibérément choisi des mesures permettant d'une part de se concentrer sur plusieurs objectifs et d'autre part d'en assurer une réalisation aussi qualitative et complète que possible. Afin de garantir la globalité et la validité du concept, d'autres chapitres abordent le champ d'action, la situation personnelle, le financement et les coûts ainsi que le réseau existant du service Portail Jeunes.

Il convient de mentionner explicitement que ce concept est réalisé à un moment donné et que, pour diverses raisons, les circonstances de l'ensemble du projet ainsi que les objectifs ou les mesures de mise en œuvre peuvent changer rapidement. C'est notamment pour cette raison qu'un tel concept exige, dans une telle situation initiale, des révisions permanentes et les adaptations qui en résultent, ce qui permet d'augmenter l'impact ainsi que l'effet escompté du projet global.

Le service régional de l'enfance et de la jeunesse ne doit pas remplacer l'offre existante de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, ni créer des offres comparables ou même identiques. Outre les offres existantes dans le domaine de la promotion régionale de l'enfance et de la jeunesse, ce projet vise à promouvoir et soutenir de nouvelles structures ou à créer des offres en fonction des besoins.

2 Situation initiale

L'institutionnalisation de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au sein du canton de Fribourg est en train d'être mise sur pied et est encore peu développée à l'échelle communale. Au niveau cantonal, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) et le Conseil des jeunes ont créé en 2007, en collaboration avec la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ), une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci s'engage depuis lors, en coordination avec divers partenaires, dans la conception et la réalisation de différents projets pour les enfants et les jeunes dans le canton de Fribourg. Les prestations du BPEJ s'adressent en particulier aux communes, aux services de l'État concernés, aux associations de jeunesse, aux groupes de jeunes et aux organisations en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre d'une enquête sur les besoins en matière de création d'un service spécialisé pour les enfants et les jeunes dans la région de Morat Vully, réalisée et évaluée avant le présent concept, quelques lacunes dans l'offre existante en matière de promotion des enfants et des jeunes ont été constatées. Un aspect positif de la situation de départ avant le projet Portail Jeunes concerne la diversité et la richesse des offres existantes en faveur de la promotion des enfants et des jeunes ; ainsi le service Portail Jeunes n'a quasiment pas besoin de mettre en place de nouvelles offres. Cependant, le manque de coordination entre les diverses offres et la notoriété de ces dernières se sont avérés être des problématiques majeures du système actuel de promotion des enfants et des jeunes. Le projet Portail Jeunes, actif dans sept communes autour de la région de Morat Vully, rencontre dans sa zone d'action une multitude d'offres déjà existantes. Toutefois, selon l'enquête sur les besoins, seul un nombre limité de personnes semble avoir accès aux prestations proposées. On peut supposer que, d'une part, les prestations existantes ne sont pas suffisamment présentées ni connues par le public cible concerné, ce qui entraîne un nombre limité de participations. D'autre part, il semble y avoir un manque de coordination et de communication entre les actrices et acteurs proposant les offres existantes, ce qui a pour conséquences des offres similaires (plusieurs offres avec les mêmes objectifs et intentions), des lacunes ou des retards dans la réalisation.

2.1 Contexte

Comme mentionné, l'institutionnalisation de la promotion de l'enfance et de la jeunesse au sein des communes du canton de Fribourg et du canton lui-même est en cours de développement. C'est notamment pour cette raison que le projet d'un service régional de l'enfance et de la jeunesse ne peut s'appuyer que partiellement sur des exemples pratiques existants dans le canton de Fribourg.

Dans le cadre de ce processus croissant d'institutionnalisation de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, certains acteurs et actrices de la région de Morat Vully ont pris l'initiative de planifier un service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse. La première réunion d'information et d'échange entre les personnes impliquées jusqu'alors s'est tenue le 19 octobre 2019 et a permis de lancer le projet. Suite aux premières planifications, une enquête puis une analyse approfondie des besoins réalisées en 2020 et 2021 ont permis d'établir les bases du projet. Fin mars 2022, le rapport définitif relatif aux résultats obtenus a été établi. Le présent concept est élaboré sur la base de ces résultats.

2.2 Résumé de l'évaluation des besoins et de l'enquête en ligne

L'enquête a été menée en plusieurs langues et s'adressait aux cinq groupes suivants :

- Familles avec enfants de 0 à 15 ans
- Jeunes adultes de 16 à 25 ans
- Actrices et acteurs en contact avec les enfants et les jeunes
- Représentant-e-s des sept communes
- Élèves du cycle d'orientation (OSRM / CORM)

Le groupe des **parents d'enfants de 0 à 15 ans** a souligné les lacunes dans les offres existantes (beaucoup ne connaissent même pas l'offre existante). Les coûts élevés de l'accueil extrascolaire des enfants, le peu d'offres de suivi médical, le manque de capacités des offres existantes ainsi que le souhait d'avoir plus de programmes de vacances ont également été abordés.

Les parents avec des enfants de 0 à 15 ans souhaitent de nouvelles offres, des offres d'accueil extrascolaire plus diversifiées et plus abordables ainsi qu'une meilleure information sur les offres existantes. Il convient de promouvoir davantage le bilinguisme, respectivement le plurilinguisme, et de prendre davantage en compte les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques.

Le groupe des **jeunes adultes âgés de 16 à 25 ans** a évoqué des propositions d'amélioration très similaires à celles du groupe précédent dans le domaine de la promotion actuelle des enfants et des jeunes. Il convient de souligner que de nombreux jeunes adultes souhaitent de nouvelles offres et prestations dans les domaines du sport, des rencontres de jeunes et de la culture.

Les **actrices et acteurs** ayant participé à l'enquête étaient pour la plupart issus du domaine des loisirs et du sport, du système éducatif ou de l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert. Ils ont indiqué avoir connaissance des diverses compétences des institutions ou organisations et savoir où s'adresser en cas de questions. Cependant, il semble qu'il y ait peu d'échange entre les différents acteurs et actrices et peu de réorientation au sens d'un triage¹.

Le groupe d'actrices et acteurs a également été interrogé sur les tâches et les prestations qu'un service spécialisé pour les enfants et les jeunes devrait assumer. Les réponses ont porté sur la prévention, la médiation, la coordination et la mise en réseau. Un conseil professionnel, la représentation des intérêts des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, le monitoring et le controlling (de l'offre existante), le développement, la promotion et le soutien des collectivités locales ou régionales de promotion des enfants et des jeunes, ainsi que des enquêtes régulières sur les besoins des différents groupes cibles dans le domaine de la promotion des enfants et des jeunes ont été mentionnés.

Lorsqu'il a été demandé aux différents acteurs et actrices quelles informations leur manquaient à l'heure actuelle pour améliorer leur travail, certains aspects intéressants ont été mentionnés. Il a notamment été fait référence à la mise en place d'un réseau ou d'une organisation à disposition en cas de questions relatives aux enfants et aux jeunes.

Les **représentant-e-s des sept communes** ont notamment été interrogés sur leurs attentes envers un service de promotion de l'enfance et la jeunesse. Ils ont mentionné l'égalité des chances concernant l'utilisation des prestations ainsi que la question de la répartition des coûts, mais aussi l'aspect de la prévention, la coordination entre les offres ainsi que le rôle d'un centre d'accueil généraliste pour les enfants, les adolescent-e-s, les jeunes adultes, les parents et les professionnel-le-s.

Finalement, force est de constater que l'offre pour les parents, les enfants et les jeunes adultes est très vaste dans la région de Morat Vully. Cependant, de nombreuses personnes n'ont pas connaissance des offres à disposition dans la région. Dans l'ensemble, il existe un besoin de « communication », ce qui comprend l'information aux parents, aux enfants et aux jeunes adultes à propos des prestations existantes. Ce besoin d'information et d'échange se ressent également au sein des différentes organisations du domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse.

3 Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Une convention entre les communes CORM est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et depuis octobre 2023, le poste de direction est occupé, lequel assume des tâches d'information, de coordination et d'intervention pour les communes participantes. La coordination entre les offres existantes dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, et donc une collaboration structurée entre tous les partenaires concernés (communes, écoles, associations, professionnel-le-s de la santé, etc.), ainsi qu'un contact local disponible pour les questions relatives à l'éducation, aux loisirs, aux addictions, à la violence, au harcèlement, aux comportements à risque, à la santé, etc. constituent les principaux objectifs de ce service.

¹ Le triage a notamment pour mission d'orienter les élèves avec des problèmes (extra-)scolaires vers les services appropriés ou d'amorcer cette démarche, par exemple via un entretien avec les parents (Hafen, 2003).

3.1 Public cible

Le service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes doit agir en tant que prestataire de services pour les groupes cibles suivants :

1. Enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes entre 0 et 25 ans
2. Parents, personnes responsables de l'éducation, personnes de référence privées du premier groupe cible
3. Actrices et acteurs du réseau Portail Jeunes
4. Actrices et acteurs de la vie politique communale et cantonale

Le premier groupe cible concerné directement par Portail Jeunes est celui des **enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes de 0 à 25 ans**. Les activités du Portail Jeunes s'adressent principalement à ce groupe cible en raison des objectifs liés au projet dans sa globalité. Il est important de savoir qu'il s'agit d'un groupe vulnérable, qui traverse de nombreuses crises suite à des transitions difficiles. Des mesures ciblées permettent d'aider ce groupe cible à surmonter ces crises.

Le deuxième groupe cible est constitué des **parents, personnes responsables de l'éducation et des personnes de référence privées du premier groupe cible**. Ce groupe profitera en grande partie directement de l'offre mise à disposition par le Portail Jeunes. Cela signifie que diverses offres ne se limitent pas au premier groupe cible, mais s'adressent aussi au deuxième groupe (par exemple les prestations de conseil). Cependant, les activités du Portail Jeunes ont également un effet indirect sur le deuxième groupe cible. Cela signifie par exemple que les offres qui s'adressent aux enfants peuvent soulager les parents/personnes de référence, etc.

Le troisième groupe cible est constitué des **actrices et acteurs du réseau du Portail Jeunes**. Il s'agit de tous les prestataires de services dans les domaines des loisirs et du sport, du système éducatif, du travail avec les enfants et les jeunes, de la formation professionnelle, du système de santé, etc. Ce troisième groupe doit par exemple pouvoir bénéficier de la fonction de passerelle du Portail Jeunes pour obtenir des informations. D'autre part, il profite également sous forme indirecte des activités du Portail Jeunes. Les partenaires du réseau sont éventuellement déchargés par les activités du Portail Jeunes dans certains domaines (conseil à long terme, triage, questions de financement, etc.) sur une période plus longue. Il serait également envisageable que les partenaires du réseau reçoivent davantage de personnes dont la situation (problématique) correspond au mandat de l'institution/organisation concernée, grâce à la fonction de lieu d'accueil et de triage.

Le quatrième groupe cible est constitué d'**actrices et d'acteurs de la vie politique communale et cantonale** et est lié indirectement aux activités du Portail Jeunes. Comme l'offre vise une amélioration ou un soutien dans les situations de vie respectives des enfants et des jeunes ainsi que des personnes responsables de l'autorité parentale, le système politique communal et cantonal respectivement les communes du CO en profitent également. Ce groupe cible est directement concerné par les activités et les tâches liées à la participation politique.

3.2 Objectifs et mesures de mise en œuvre

Les objectifs et les mesures qui en découlent sont au centre de ce concept visant la création d'un service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse. Les objectifs et mesures proviennent d'une part de la situation existante (enquête et analyse relatives aux besoins) et d'autre part, de bases professionnelles dans ce domaine. Il convient de tenir compte de certains aspects dans le cadre de l'interprétation et de la validité des objectifs et des mesures y relatives.

En raison des ressources limitées du projet, des mesures permettant de poursuivre simultanément plusieurs objectifs ont été volontairement sélectionnées. En plus de l'efficacité en matière de

ressources, cette manière de procéder a également un effet secondaire positif : à l'avenir, l'offre sera plus claire et les offres gagneront en cohérence.

De plus, les mesures se réfèrent à un moment précis – étant donné que la situation évolue constamment – et reflètent un extrait des diverses possibilités et variantes permettant la mise en œuvre des objectifs. Ce concept doit donc régulièrement faire l'objet d'une vérification et d'une mise à jour.

Pour terminer, il convient de mentionner un dernier aspect quant à l'interprétation et à la validité des objectifs et des mesures : les mesures formulées et les activités concrètes n'ont pas encore été mises en pratique au sein du champ d'action du Portail Jeunes. Il est donc à nouveau précisé par la suite que, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les activités et l'effet du Portail Jeunes doivent faire l'objet d'une vérification régulière via un monitoring ciblé et un controlling.

3.2.1 Information, conseil et suivi

L'objectif « Information, conseil et suivi » s'adresse avant tout aux deux premiers groupes cibles, bien que le troisième groupe cible doive également pouvoir bénéficier de façon spécifique de la compétence du Portail Jeunes. Cet objectif comprend tout particulièrement la coordination entre les offres existantes dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse et une collaboration structurée de l'ensemble des partenaires concernés (communes, écoles, associations, professionnelles de la santé, etc.) Il faut créer un lieu d'accueil local et facile d'accès pour les questions portant sur l'éducation, les loisirs, l'addiction, la violence, le harcèlement, les comportements à risque, la santé et toutes autres interrogations. Il convient ici de relever qu'il faut avant tout investir dans la prévention, afin d'éviter les problèmes.

Les groupes cibles doivent avoir accès aux informations dont ils ont besoin via le Portail Jeunes. Il s'agit en particulier d'informations relatives aux offres existantes et de renseignements pour obtenir davantage d'informations. Le Portail Jeunes doit mettre à disposition des groupes un cadre de conseil aussi spécifique que possible au groupe cible concerné avec un conseil spécialisé. Il convient de proposer un conseil et un suivi à court et à long terme, en fonction des besoins et des problématiques de chaque personne. Le Portail Jeunes ne remplace toutefois pas le service de conseil déjà assumé par d'autres organisations et institutions ; il s'agit ici de renforcer la collaboration.

3.2.1.1 Mesures « Information, conseil et suivi »

Les mesures suivantes devraient permettre de mettre en œuvre l'objectif « Information, conseil et suivi » :

- Le service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes offre des services de conseil accessibles au groupe cible composé des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes de 0 à 25 ans, ainsi qu'à leurs parents/personnes de référence, etc. La prestation de conseil doit être aussi accessible que possible, étant donné que le Portail Jeunes a également pour but d'agir en tant que premier lieu d'accueil pour les groupes cibles.
- La mise en place d'une infothèque permettra de rendre accessibles les informations pertinentes pour les groupes cibles, en toute simplicité. Les thèmes de cette infothèque couvriront tous les domaines de la vie quotidienne des groupes cibles (loisirs, parcours professionnel, santé, offres d'intégration/d'inclusion pour les groupes de personnes marginalisées, etc.)
- Des rencontres d'échange entre les partenaires concernés du réseau et le service Portail Jeunes seront régulièrement organisées. La fréquence et la durée de ces rencontres

dépendront du besoin en question. Les rencontres d'échange permettront la mise en place de processus fluides entre les différents acteurs et actrices et promouvoir l'échange d'informations.

- Un travail de relations publiques² ciblé et spécifique aux groupes cibles permettra de faire connaître l'offre globale du service auprès des groupes cibles. Cette partie du projet joue un rôle crucial, qui déterminera en grande partie la fréquence d'utilisation de l'offre. La présentation au public devra faire appel à plusieurs canaux :
 - Réseaux sociaux (site Internet, Facebook, Instagram, évtl. Snapchat, TikTok, etc.)
 - Flyers/brochures d'informations dans les écoles, les administrations publiques et les autres établissements publics ou les organisations privées
 - Participation à et organisation de manifestations publiques, visites scolaires, etc.
 - Mise en réseau avec d'autres organisations et institutions
- Le Portail Jeunes assume une fonction de lieu d'accueil facile d'accès pour les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes ainsi que leurs parents/personnes de référence et offre un conseil général ; le triage joue donc un rôle considérable. Le Portail Jeunes redirige les groupes cibles vers les institutions et organisations spécialisées adéquates en tenant le plus possible compte de la situation, tout en s'assurant que la durabilité reste la priorité numéro 1.
- Pour ce qui est de la durabilité des interventions, le suivi à long terme des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes occupe un rôle central. Ainsi, le Portail Jeunes doit également être en mesure d'accompagner son groupe cible durant une longue période et suivre le transfert vers d'autres offres (triage) et si besoin le prendre en charge.

3.2.2 Mise en réseau des groupes cibles

L'objectif « Mise en réseau des groupes cibles » fait référence à la collaboration optimisée des actrices et acteurs existants, afin d'offrir aux demandes des réponses adaptées aux besoins. Cet objectif est étroitement lié au précédent, mais se concentre davantage sur la collaboration.

3.2.2.1 Mesures « Mise en réseau des groupes cibles »

- La mise en réseau et la collaboration entre les institutions et les organisations sont soutenues par des rencontres d'échange régulières, qui permettent de faire connaissance.
- Le Portail Jeunes permet également la mise à disposition mutuelle d'informations.
- La collaboration peut être limitée à certains groupes cibles et domaines spécifiques en fonction du thème.

3.2.3 Création d'un environnement adapté aux enfants et aux jeunes

Il convient d'offrir aux enfants, aux adolescent-e-s et aux jeunes adultes un environnement dans leur commune de domicile, qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins et qui les encourage, les rend autonomes et les intègre aux niveaux individuel, sociétal et spatial.

Par conséquent, en tant que représentant des besoins des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes, le Portail Jeunes s'engage en faveur des mesures de création d'un environnement adapté aux enfants et aux jeunes. Cet engagement comprend également les mesures de promotion de la santé

² Le travail de relations publiques fait référence aux efforts des organisations ou des institutions (p. ex. partis ou entreprises) pour montrer une représentation avantageuse des prestations fournies.

personnelle³ et situationnelle⁴. Ainsi, l'action ciblée sur l'espace social⁵ joue un rôle central dans cet objectif. Il convient d'interroger de façon critique les circonstances sociales et spatiales, et d'apporter des changements en cas de besoin.

Pour cet objectif, tout comme pour beaucoup d'autres, il convient d'adopter une approche préventive. Dans le cadre de cet objectif, la prévention se passe avant tout au niveau structurel (via l'influence sur l'environnement), plutôt qu'au niveau individuel (au niveau des groupes cibles mêmes).

3.2.3.1 Mesures « Environnement adapté aux enfants et aux jeunes »

- Réaliser des enquêtes qualitatives et quantitatives régulières pour recueillir les besoins des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes au sein du champ d'action.
- Favoriser des mesures ciblées telles que des offres, des projets ou des interventions politiques à propos de l'environnement de vie des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes, et si nécessaire y participer.
- Participer aux décisions communales voire cantonales relatives aux thèmes sociaux et spatiaux. Dans ce cadre, le Portail Jeunes représente les intérêts des premier (enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes) et deuxième (parents et personnes de référence) groupes cibles.

3.2.4 Inclusion, intégration et diversité

Le Portail Jeunes contribue activement à l'inclusion, à l'intégration et à la diversité pour les groupes de personnes marginalisées⁶, grâce à des mesures ciblées, et soutient activement les offres existantes relatives à ces thèmes. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur les mesures d'intégration sociale et professionnelle.

Les mesures d'intégration sociale ont notamment pour objectif la promotion ciblée de l'apprentissage social, de l'expérience du succès et du sentiment d'efficacité personnelle. Comme mentionné auparavant, en plus de son rôle de co-initiateur et d'intermédiaire entre les réseaux sociaux de soutien, le Portail Jeunes crée des accès et des liens.

Les mesures d'intégration professionnelle permettent au Portail Jeunes de s'engager à titre subsidiaire ou complémentaire en faveur d'autres prestataires dans le domaine de l'intégration professionnelle, de suggérer ou mettre en œuvre de nouvelles offres et d'assurer une fonction de passerelle. Il convient également d'offrir un service de conseil et d'orientation facile d'accès.

³ La promotion de la santé comportementale fait référence à la promotion du bien-être et de la santé des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes. Elle a pour objectif l'autodétermination, afin de développer et de renforcer les compétences et les capacités personnelles.

⁴ La promotion de la santé structurelle met sur pied et préserve des conditions de vie bénéfiques à la santé des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes. Dans ce cadre, elle accorde une importance particulière à l'organisation communautaire à l'école, au travail et durant les loisirs.

⁵ L'espace social fait référence au cadre de vie aussi bien spatial que social. Il peut fournir des informations à propos de la situation concrète de vie et d'apprentissage et créer des opportunités d'apprentissage, par exemple en utilisant des ressources existantes de l'espace social.

⁶ Les personnes marginalisées vivent en marge de la société en raison de divers facteurs tels que l'origine, le genre, la sexualité, la religion, le physique, le revenu, la formation, la maladie, etc., et sont souvent désavantagées par cette situation.

Dans le cadre de cet objectif, les situations de vie problématiques prévisibles qui entravent l'intégration sont détectées suffisamment tôt et peuvent ainsi être évitées, grâce à des interventions de prévention ciblées.

3.2.4.1 Mesures « Inclusion, intégration et diversité »

- Promouvoir des mesures/projets existants ou planifiés qui contribuent à l'inclusion et à l'intégration des groupes de personnes marginalisées.
- Si un besoin existe ou s'il manque des offres de tiers, initier des offres/projets qui contribuent à l'inclusion et à l'intégration des groupes de personnes marginalisées.
- Recueillir de façon ciblée les besoins des groupes de personnes marginalisées et faire entendre ces groupes (y compris au niveau politique).
- Sensibiliser à diverses situations de vie, aux différences culturelles et sociales, en expliquant que cette diversité constitue une chance de vivre dans une société variée.
- Promouvoir les offres et projets existants ou planifiés avec un caractère préventif dans les domaines suivants : addiction (abus de substances), violence, santé psychique et physique, sexualité, pauvreté, chômage, harcèlement/exclusion, intégration/inclusion des groupes de personnes marginalisées, etc.

3.2.5 Participation politique

Étant donné que de nombreux domaines qui concernent directement les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes font l'objet de recommandations et de décisions à l'échelle communale (cela s'applique aux offres de loisirs, mais aussi aux projets de construction et d'infrastructure ainsi qu'à la formation et aux affaires sociales), les besoins de ce groupe cible devraient être pris en compte dans tous les processus qui ont trait à leurs conditions de vie et d'évolution actuelles ou futures. L'objectif : que les jeunes soient considérés comme des membres à part entière de la société, qu'elles et ils soient bien intégrés et envisagent leur commune comme leur maison. C'est ainsi que le Portail Jeunes assure sa fonction de passerelle entre les groupes cibles et les actrices et acteurs de la vie politique.

Afin de donner une voix aux enfants, aux adolescent-e-s et aux jeunes adultes dans le monde politique et que celle-ci soit entendue, il convient d'apporter un soutien ciblé aux structures et aux espaces adaptés aux enfants et aux jeunes au sein des communes.

3.2.5.1 Mesures « Participation politique »

- Le Portail Jeunes représente les intérêts des premier (enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes) et deuxième (parents et personnes de référence) groupes cibles face aux actrices et acteurs politiques à l'échelle communale, voire cantonale.
- Des mesures et des projets ciblés permettent un dialogue entre le monde politique et les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes.
- Le Portail Jeunes devrait créer un espace au sein duquel les problématiques et les besoins actuels des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes peuvent être exposés aux actrices et acteurs de la vie politique. Cet espace se charge également des suggestions relatives aux futures mesures de promotion de l'enfance et de la jeunesse en dehors du champ d'action du Portail Jeunes.

3.2.6 Coordination et promotion des loisirs à l'échelle régionale

Le service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes apporte un soutien particulier aux loisirs⁷ des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes via un triage ciblé du groupe cible vers des offres de loisirs déjà existantes ou en mettant sur place de nouvelles offres. Pour ces dernières, on se réfère surtout à la mise en place d'offres de loisirs durant les vacances scolaires, étant donné qu'il existe un besoin visible pour les offres existantes durant ces périodes.

Le Portail Jeunes identifie également les lacunes en matière d'offre⁸ dans les loisirs et introduit les mesures correspondantes. Il signale également d'éventuelles redondances dans les offres.

Dans le cadre de cet objectif, on se réfère explicitement à la collaboration avec l'animation en milieu ouvert destinée aux enfants et aux jeunes et les responsables culturels, étant donné que ces derniers assurent également des tâches en lien avec les loisirs. Le quatrième groupe cible, composé des actrices et acteurs de la vie politique communale et cantonale, joue un rôle décisif pour cet objectif. Étant donné que de nombreuses offres sont en lien direct avec la politique communale et cantonale, une collaboration étroite et de qualité est nécessaire.

3.2.6.1 Mesures « Coordination et promotion des loisirs à l'échelle régionale »

Les mesures suivantes devraient permettre de mettre en œuvre l'objectif « Coordination et promotion des loisirs à l'échelle régionale » :

- Promotion des offres et projets existants ou planifiés ayant trait aux loisirs.
- Si un besoin existe ou s'il manque des offres de tiers, initier des offres/projets en lien avec les loisirs.

3.2.7 Monitoring et controlling

Les circonstances de vie des groupes cibles et le milieu évoluent constamment et peuvent avoir une influence sur les activités du Portail Jeunes. Ces changements doivent donc faire l'objet d'une évaluation systématique et les activités doivent être adaptées en conséquence. On fait ici référence au monitoring et au controlling des processus.

L'objectif : que le Portail Jeunes fournisse une offre aussi qualitative que possible et que les groupes cibles l'utilisent autant que possible. Il convient ici de mentionner que la qualité et l'utilisation des offres ne sont pas forcément liées, étant donné que la qualité d'une offre n'est pas le seul facteur déterminant pour l'utilisation de celle-ci. En effet, l'utilisation est également influencée par de nombreux autres facteurs tels que la représentation publique, la notoriété, etc.

Le monitoring et le controlling systématiques contribueront aussi indirectement à la légitimation de ce projet et pourront justifier une consolidation ou un élargissement de l'offre.

3.2.7.1 Mesures « Monitoring et controlling »

Les mesures suivantes devraient permettre de mettre en œuvre l'objectif « Monitoring et suivi » :

⁷ L'organisation active des loisirs des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes adultes constitue souvent le point de départ d'un apprentissage varié et social, qui offre un espace d'expérimentation, afin de développer des normes et des valeurs sociopolitiques.

⁸ Les lacunes en matière d'offre peuvent faire référence à des offres indisponibles dont le premier groupe cible aimerait bénéficier. Elles peuvent également faire référence à des offres insuffisantes ou des offres pour lesquelles il n'y a pas assez de places par rapport au besoin.

- Les prestations fournies (p. ex. les entretiens de conseil, les événements, les séances du réseau, etc.) devraient être documentées quant à leur nombre et avec autant de détails que possible.
- Il convient de réaliser des enquêtes régulières ou d'utiliser d'autres méthodes qualitatives ou quantitatives afin d'évaluer les besoins des groupes cibles.
- Les résultats de ces enquêtes devraient avoir une influence ciblée sur les activités et les offres du Portail Jeunes et engendrer des modifications à ce sujet.

3.3 Champ d'action

Le service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes intervient au total dans sept communes de la région de Morat Vully ; certaines sont à majorité germanophone et d'autres à majorité francophone. Ainsi, les offres du Portail Jeunes s'adressent aux communes suivantes :

- Courgevaux
- Cressier
- Geng
- Meyriez
- Mont-Vully
- Morat
- Montilier

Le champ d'action du Portail Jeunes comprend un total de 17 877 habitant-e-s (état au 1^{er} janvier 2022), dont 4433 personnes âgées de 0 à 25 ans. Avec un total de 9357 habitant-e-s, Morat représente la commune la plus peuplée, suivi de la commune de Mont-Vully avec 4369 habitant-e-s-.

L'ensemble du territoire concerné s'étend sur 48,1 km², soit environ 6735 terrains de football. Il convient donc d'adopter un mode de travail mobile et flexible.

3.4 Locaux et mobilité

Dans un premier temps, le lieu de travail principal de la spécialiste est l'hôtel de ville de Morat. Cependant, comme mentionné auparavant, un mode de travail décentralisé est indispensable en raison de la taille importante du territoire couvert. Il sera éventuellement possible de recourir à des espaces locaux tels que des salles de séance des différentes communes, des salles de classe, des locaux publics pour les diverses activités (p. ex. les entretiens de conseil).

4 Personnel

Une spécialiste a été engagée par la commune de Morat pour la mise en œuvre et la gestion du Portail Jeunes, dès le 1^{er} octobre 2023 (0,5 équivalent plein-temps). Le cahier des charges est joint au présent document.

5 Coûts et financement

Les frais totaux du service Portail Jeunes s'élèvent environ entre CHF 65'000 et 80'000.- par an. Ceux-ci comprennent les charges salariales (environ CHF 60'000.- pour un poste à 50%), des coûts relatifs aux achats et au matériel de travail (frais de licence pour logiciels, ordinateur, etc.), des coûts liés aux projets ainsi que d'éventuelles autres dépenses.

5.1 Clé de répartition

Les frais du service sont répartis entre les différentes communes concernées. Une convention intercommunale (ci-jointe) a été établie pour la collaboration entre les communes pour les années 2023 à 2025 et définit la clé de répartition selon la population.

6 Réseau

Répertorier, actualiser et soigner le réseau d'actrices et d'acteurs de la région Morat Vully (sur la base de l'analyse complète et fiable des parties prenantes réalisée en amont) font partie des tâches prioritaires de la spécialiste engagée pour la mise en œuvre du Portail Jeunes (cf. objectif 3.2.2).

7 Organisation

La responsable du service Portail Jeunes est rattachée au Département Société de la commune de Morat. Les décisions stratégiques sont prises par le groupe d'accompagnement Portail Jeunes (réunissant des représentant-e-s des sept communes partenaires). Le groupe d'accompagnement se réunit en règle générale trois fois par année.

8 Evaluation

Un modèle d'impact du Portail Jeunes sera établi dans le courant de l'année 2024. Celui-ci permettra de définir les mesures nécessitant d'être suivies et monitorées. Un bilan intermédiaire sera réalisé au printemps 2025, en vue de la préparation d'une éventuelle nouvelle convention intercommunale.

9 Annexes

- Cahier des charges
- Convention intercommunale relative au Portail Jeunes Service bilingue de promotion de l'enfance et de la jeunesse du bas district du lac



Cahier des charges

Intitulé du poste:	Responsable du Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes
Unité organisationnelle:	Département société
Titulaire:	
Objectif du poste:	Gestion et organisation du Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse Portail Jeunes
Supérieur-e hiérarchique:	Le/la responsable département société
Suppléance:	Le/la responsable département société

Exigences requises

- Formation en travail social ES ou HES ou formation jugée équivalente
- Expérience professionnelle confirmée dans le travail auprès des enfants/adolescents/jeunes adultes
- Bonnes connaissances des outils informatiques (MS-Office)
- Maîtrise de l'allemand et du français
- Compétences dans le domaine systémique et travail précis
- Capacité de compréhension rapide
- Aptitude et capacité analytique

Tâches	Taux de travail
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place, ouverture puis gestion du Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse «Portail Jeunes»• Mise à disposition des informations pertinentes pour les enfants, adolescents et jeunes adultes• Information, conseil et accompagnement des groupes cibles• Réalisation d'entretiens de conseil et coordination des mesures ultérieures• Initiation de mesures d'amélioration des conditions cadres des enfants, adolescents et jeunes adultes• Promotion des offres et des projets existants ou planifiés qui contribuent à l'inclusion et à l'intégration des personnes marginalisées• Promotion des offres et projets existants ou planifiée avec un caractère préventif• Coordination et promotion des offres de loisir régionales• Monitoring et controlling des interventions et activités• Relations publiques• Echanges pluridisciplinaires adaptés au groupe cible• Travail en réseau• Coordination entre les groupes cibles et les offres à disposition• Instaurer le dialogue entre les enfants, adolescents et jeunes adultes et les acteurs politiques• Participation aux processus de décisions politiques et représentation des intérêts des enfants, adolescents et des jeunes adultes	50 %

<ul style="list-style-type: none">• Coordination des services proposés entre toutes les communes bénéficiaires• Accomplissement de tâches administratives	
--	--

Cahier des charges valable dès	01.01.2023
--------------------------------	------------

Copie:

- Dossier du personnel
- Titulaire

Approuvé par la direction le 6.10.2022 (seulement version en Allemand)

Convention intercommunale relative au *Portail Jeunes Service* bilingue de promotion de l'enfance et de la jeunesse du bas district du lac du ...

Les communes de Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Montilier et Morat,

vu

- la loi du 25.09.1980 sur les communes (RSF 140.1);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11);
- la loi sur l'enfance et la jeunesse du 12.05.2006 (RSF 835.5)
- le règlement sur l'enfance et la jeunesse du 17.03.2009 (RSF 835.51)

arrêtent :

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

But

Art. 1 – Dans le but de promouvoir le développement des enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance jusqu'à 25 ans révolus du bas district du lac dans les communes de Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Montilier et Morat un service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse « Portail Jeunes » est créé.

Rayon d'action/
commune pilote

Art. 2 – ¹ Le rayon d'action du Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse comprend les communes de Courgevaux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Montilier et Morat.

² La commune de Morat est désignée commune pilote.

³ Les autres communes du district ou les cantons voisins peuvent adhérer à la convention. Ils obtiennent les mêmes droits et assument les mêmes obligations.

Fonction

Art. 3 – Le Service régional informe, conseille et accompagne les enfants, adolescents et jeunes adultes, met en réseau les groupes cibles, crée un environnement adapté aux enfants et aux jeunes, contribue à l'inclusion, à l'intégration et à la diversité, promeut la participation politique et coordonne et promeut l'offre des loisirs à l'échelle régionale.

2. ORGANISATION

Service de promotion

Art. 4 – Le Service régional de promotion de l'enfance et de la jeunesse est occupé par un poste à un taux d'activité de 50 pour cent.

Le Service est bilingue mais peut proposer des offres et des services monolingues selon le groupe cible des différentes activités.

Hiérarchie/Compétences

Art. 5 – Le Service est subordonné à un groupe d'accompagnement composé des conseillères et conseillers communaux responsables du dicastère de la jeunesse de chaque commune impliquée. Ce groupe assume la surveillance et est l'instance supérieure sur le plan professionnel. Des professionnels spécialisés peuvent également être associé au groupe d'accompagnement avec une fonction consultative.

Le département société est l'instance supérieure directe au sein de la commune de Morat.

3. INFRASTRUCTURES

Lieu de travail

Art. 6 – La commune de Morat met un lieu de travail à disposition.

Aménagement

Art. 7 – Le Service est équipé de l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement.

4. FINANCES

Coûts des infrastructures

Art. 8 – Les coûts d'infrastructure comprennent la location de locaux pour la place de travail et les réunions ainsi que l'infrastructure.

Charges salariales/
Conditions générales
d'engagement

Art. 9 – Les coûts salariales pour un poste à 50% sont calculés selon l'échelle de traitement cantonale.

Les conditions générales d'engagement sont régies par le règlement du personnel de la commune pilote.

Répartitions des coûts

Art.10 – *Les coûts d'infrastructure- et salariales sont répartis proportionnellement au nombre d'habitants domiciliés dans chacune des communes*

Art. 11 – Les coûts d'infrastructure- et salariales sont répartis proportionnellement au nombre d'habitants domiciliés dans chacune des communes.

Le nombre d'habitants est évalué annuellement.

Au début de la convention les chiffres au 01.01.2022 font foi.

5. DISPOSITIONS FINALES

Durée	Art. 12 – La présente convention est conclue pour une phase pilote de trois ans. Une évaluation sera réalisée au cours de la deuxième année, à la suite de laquelle il sera décidé de poursuivre ou non la convention.
Litiges	Art. 13 – Le cas échéant, les litiges résultant de l'application de la présente convention sont tranchés par le préfet du district du Lac (art. 157 de la loi sur les communes).
Entrée en vigueur	Art. 14 – La présente convention entre en vigueur au 1.1.2023 dans les communes de Courgevoux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Montilier et Morat.

APPROBATION

Approuvé par les Conseillers communaux de Courgevoux, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Montilier et Morat

Courgevoux, le _____

Cressier, le _____

Greng, den _____

Meyriez, den _____

Mont-Vully, le _____

Montilier, le _____

Morat, le

ANNEXES:

- Calcul de la répartition des coûts avec les chiffres au 1.1.2022

Projet

Anhang 1 / annexe 1: Berechnungen Kostenverteiler /Calculs de la répartition des coûts "Portail Jeunes"

Kosten Infrastruktur / Coûts Infrastructure: CHF 10'000; Kosten Personal / Coûts de personel CHF 55'000

Total Kosten 65'000.00

	Bevölkerung	Kosten	
Courgevaux	1407.00	CHF	5'128.41
Cressier (FR)	1017.00	CHF	3'706.89
Greng	168.00	CHF	612.35
Meyriez	564.00	CHF	2'055.74
Muntelier	951.00	CHF	3'466.33
Murten	9357.00	CHF	34'105.59
Mont-Vully	4369.00	CHF	15'924.69
Total	17833.00	CHF	65'000.00

Datenquelle Zivilrechtliche Bevölkerung / sources des données sur la population civile:

http://sstat.fr.ch/stat_statonline/portraitif/etape1.asp?Niveau=4&langue=de&initMenu=1

Alle Zahlen per / Tous chiffres au 1.1.2022

IB, 30.09.2022